

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009**

M. AUMAS, Maire

**M. DOLL - M. TATTU - Mme PARTAUX - Mme MONIER - M. DELCAMBRE - Mme FERNANDEZ
VELIZ - M. SERRANO (arrivé à 20 h 40), Maires-Adjoints.**

**M. MAZOUZ - M. SARBACH - Mme CALVEZ - M. THIBAUT - Mme COHADIER - M. DOMAN
MME SINAN MENEDJIAN – M. HARIAN (arrivé à 20 h 45) - Mme LEBON - Mme FRENOUX
M. BEZARD - M. DURAND - M. CAURO (arrivé à 21 H 04) – M. BODIN - Mme GAUTHIER,
Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :

Mme RUSDIKIAN	Maire Adjoint	Mandat à Mme PARTAUX
M. BRIDENNE	Maire Adjoint	Mandat à Mme CALVEZ
Mme OCCHIPINTI	Conseillère Municipale	Mandat à Mme MONIER
Mme PERRAD	Conseillère Municipale	Mandat à M. CAURO

**ABSENTS EXCUSES SANS MANDAT : Mme MASSON - Mme VIALARD - M. AYDIN
Melle HYSARLIYAN – M. VERRECCHIA – Melle LEGOULLON**

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc MAZOUZ

Monsieur AUMAS demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Gaston TRAN, employé communal, décédé subitement le 17 mai 2009.

ARRIVEE DE MONSIEUR SERRANO

Le procès-verbal du Conseil Municipal du **26 mars 2009** est approuvé à l'**unanimité des présents**.

Intervention de Madame GAUTHIER sur la restauration scolaire et sur la réouverture de la charcuterie de la gare.

ARRIVEE DE MONSIEUR HARIAN

DECISIONS :

Conformément à la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008, donnant délégation au Maire pour application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises :

- **72/2008** – relative à la signature d'une convention avec l'Association PERCEPT MEME pour la mise en place de cours d'arts plastiques à l'ENVOL.
- **73/2008** – relative à la signature d'une convention avec l'Association Culturelle des Iles pour la mise en place de cours de salsa à l'ENVOL.
- **74/2008** – relative à la signature d'une convention avec l'Association A.B.B.A. pour la mise en place de cours de TAI CHI CHUAN et de QI GONG à l'ENVOL.
- **77/2008** – relative à la signature d'une convention avec l'Association Capoeira Chapéu de Couro (Chapeau de Cuir) pour la mise en place de cours de Capoeira à l'ENVOL.

- **104/2008** – relative à la signature d'une convention de gratuité avec la SARL G.M.P. pour l'insertion d'un article consacré à Arnouville-lès-Gonesse dans la revue « Actualités des Mairies ».
- **05/2009** – relative à la signature de l'avenant n° 1 au marché n° 58-2007 – Lot 1 – contrôle des jeux et vérification des équipements sportifs avec la société SAGA LAB.
- **06/2009** – relative à la signature de l'avenant n° 2 au marché 59-2007 – vérification périodique des bâtiments communaux sur les installations électriques et gaz avec la société VERITAS.
- **16/2009** – relative à la signature d'un contrat de cession avec l'Association Le Millard – Pour les Sardines pour la diffusion du spectacle « Les Sardines ont rendez-vous avec la lune » le samedi 21 mars 2009 à l'Espace Charles Aznavour.
- **18/2009** – relative à la signature d'une convention de labellisation du Point Information Jeunesse de la ville.
- **21/2009** – relative à la signature d'un contrat de cession pour la diffusion du spectacle « Toc Toque » les 2 et 3 avril 2009 à l'Espace Charles Aznavour.
- **22/2009** – relative à la signature d'un bon de commande pour le spectacle pyrotechnique du lundi 13 juillet 2009 sur la place Charles De Gaulle.
- **23/2009** – relative à la signature de l'avenant n°1 au bail commercial pour le local du souterrain avec Madame TALBI.
- **24/2009** – relative à la signature d'une convention de formation générale BAFD avec l'IFAC 92 pour Mademoiselle Christelle GUILLEMIN.
- **25/2009** – relative à la signature d'une convention de formation générale BAFD avec l'IFAC 92 pour Monsieur Idriss ZAAZA.
- **26/2009** – relative à la signature d'un contrat technique pour la location du matériel de sonorisation et d'éclairage, la location d'instruments de musique et la mise à disposition de 4 techniciens les 6 et 7 avril à l'Espace Charles Aznavour.
- **28/2009** – relative à l'adhésion de la ville à l'Association pôle de ressources départemental Ville et Développement social.
- **29/2009** – relative à signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre (avenant n°2) avec le Cabinet FOUCAUT pour la réalisation du centre technique municipal.
- **32/2009** – relative à la signature d'un contrat de maintenance avec la société ADIC – Groupe SEDI pour l'assistance téléphonique et la mise à niveau du guide de la législation funéraire.
- **34/2009** – relative à la cession du véhicule CITROEN Saxo immatriculée 642 CGW 95.
- **37/2009** – relative à décision de non reconduction du marché 06/2006 – lot n°3 – Téléphonie mobile - pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 1^{er} juillet 2010 avec la société ORANGE.
- **38/2009** – Relative à la signature d'un contrat de maintenance pour les équipements du réseau Hertzien avec la société NET THELLE INFORMATIQUE (N.T.I.).

Il est passé ensuite a l'ordre du jour :

<p>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE CONTRAT REGIONAL</p>

A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui à engager toutes démarches nécessaires et signer tous documents aux fins d'exécution de la délibération.

**APPROBATION DU TABLEAU DES CENTIMES SYNDICAUX POUR L'ANNEE 2009 ET
VENTILATION POUR LES COMMUNES ADHERENTES**

A l'unanimité, **APPROUVE** la répartition des centimes syndicaux, pour un montant de 385 949,28 euros pour la ville d'Arnouville-lès-Gonesse, **APPROUVE** le mode de prélèvement par fiscalisation et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous documents aux fins d'exécution de la délibération.

MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS AUPRES DES ASSOCIATIONS MUNICIPALES

A l'unanimité, **DECIDE** de procéder à la mise à disposition de quatre agents territoriaux auprès d'Associations Municipales et Sportives, **INDIQUE** qu'à compter du 1^{er} juillet 2009, la répartition de la durée annuelle de la mise à disposition est fixée comme suit :

Tâches administratives hors paies :

– Club Sourire 24 %

Elaboration des paies :

- Conservatoire Municipal	5 %
- Club Rencontre	1 %
- Sporting International Karaté	0,50 %
- Arnouville Judo Fitness	1 %
- Arnouville Tennis Club	0,50 %

APPROUVE les termes des conventions et **AUTORISE** le Maire ou toute personne déléguée par lui à signer les conventions à intervenir avec les Présidents des sept Associations.

MODIFICATION DU REGLEMENT DES CENTRES DE LOISIRS ET ACCUEILS PERI-SCOLAIRES

A l'unanimité, **ARRETE** le nouveau règlement des centres de loisirs et des accueils périscolaires et **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, à signer les conventions ou contrats à venir.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA MAISON DE LA JEUNESSE

A l'unanimité, **ARRETE** le nouveau règlement de la Maison de la Jeunesse et **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, à signer les conventions ou contrats à venir.

ARRIVEE DE MONSIEUR CAURO

MODIFICATION DES STATUTS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

A l'unanimité, **ARRETE** les nouveaux statuts du Conseil Municipal des Jeunes et **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, à signer les conventions ou contrats à venir.

**MODIFICATION DES TARIFS DU SEJOUR DE VACANCES
ORGANISE PAR LA MAISON DE LA JEUNESSE – JUILLET 2009**

A l'unanimité, **ARRETE** la modification des tarifs, conformément aux éléments ci-dessous et **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, à signer les conventions ou contrats à venir.

SEJOURS BUTHIERS - JUILLET 2009

Organisme	Ages	Lieux	Dates	Options	Prix De revient 100 %	Coût Total par Séjour	QUOTIENT				
							A	B	C	D	E
							75 %	65 %	55 %	45 %	35 %
Séjour organisé par la Maison de la Jeunesse	12/17	Buthiers	15/07/2009 au 17/07/2009	12	128.82	1545.84	96.62	83.73	70.85	57.97	45.09

EVALUATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

PREND ACTE de l'évaluation du Contrat Urbain de cohésion sociale concernant les actions menées dans ce cadre en 2008.

COTISATION POUR L'ANNEE 2009 A L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR EN VAL D'OISE

Par 26 voix pour et 1 contre (Mme GAUTHIER), **DECIDE** le versement d'un montant de 100 € au titre de la cotisation 2009 à l'association « cultures du cœur du Val d'Oise » en qualité de partenaire de la Ville et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à engager toutes démarches et signer tous documents aux fins d'exécution de la délibération.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « PREVENTION ROUTIERE »

A l'unanimité, **DECIDE** conformément aux objectifs fixés par le Contrat Local de Sécurité, et conscient de la nécessité de renforcer les actions de prévention en matière de sécurité routière, visant à réduire la fréquence des accidents et accroître la sécurité des usagers de la route d'accorder à L'Association Prévention Routière – comité du Val d'Oise une subvention exceptionnelle de 600 €.

L'association apportera son concours à l'organisation du forum sécurité routière organisé à l'initiative du service de Police municipale le samedi 27 juin 2009, selon les modalités suivantes :

- Un atelier « bien s'attacher en voiture » avec fourniture et mise en œuvre d'un véhicule simulateur de retournement pour faire apprécier la nécessité de s'attacher correctement en voiture, ainsi qu'un atelier « siège auto » pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas utiliser le véhicule simulateur de retournement.
- Un atelier « sensibilisation sur les risques au volant » dont l'alcool (avec utilisation d'un logiciel de simulation d'alcoolémie et de lunettes reflétant l'état d'imprégnation alcoolique).
- Un atelier « distances de sécurité » (avec un logiciel mesurant les réflexes).

Cette manifestation s'adresse à tout type de public et en particulier aux jeunes et aux enfants.

La prestation de l'Association Prévention Routière comprend la mise à disposition des équipements et des animateurs, l'amortissement, l'entretien, le transport, les assurances, les expositions et la documentation.

COMMUNE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

Par 22 voix pour, 1 contre (Mme GAUTHIER) et 3 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD et M. BODIN), **ADOpte** le compte administratif 2008 de la commune dont les résultats synthétiques sont récapitulés ci-après :

<u>FONCTIONNEMENT :</u>	
- Dépenses :	11.950.092,56
- Recettes :	14.000.120,16
- Excédent :	2.050.027,60

<u>INVESTISSEMENT :</u>	
- Dépenses :	5.102.806,85
- Recettes :	5.397.137,28
- Excédent :	294.330,43

RESULTAT 2008 : 2.344.358,03

<u>RESULTAT ANTERIEUR 2007 :</u>	
- Fonctionnement :	2.348.414,48
- Investissement :	- 2.335.684,13
- Part affectée :	- 1.932.988,18

RESULTAT CONSOLIDE : 424.100,20

<u>RESULTAT CONSOLIDE ET REPORTS :</u>	
- Dépenses reportées :	3.484.896,08
- Recettes reportées :	4.998.601,00

SOLDE GENERAL : 1.937.805,12

COMMUNE – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008

Par 23 voix pour, 1 contre et 3 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD et M. BODIN), **ADOpte** le compte de gestion 2008 de la commune.

COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Par 23 voix pour, 1 contre et 3 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD et M. BODIN), **AFFECTE** une partie du résultat de fonctionnement, soit 1.650.027,60 €, en investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et **INSCRIT** une partie du résultat de fonctionnement, soit 400.000 €, en fonctionnement au compte 002 « Excédent ordinaire reporté ».

ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

Par 22 voix pour, 1 contre (Mme GAUTHIER) et 3 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD et M. BODIN), **ADOpte** le compte administratif 2008 de l'assainissement dont les résultats synthétiques sont récapitulés ci après :

<u>EXPLOITATION :</u>	
- Dépenses :	30.600,30
- Recettes :	141.070,37
- Excédent :	110.470,07

<u>INVESTISSEMENT :</u>	
- Dépenses :	319.517,38
- Recettes :	193.388,45
- Déficit :	- 126.128,93

RESULTAT 2008 : - 15.658,86

<u>RESULTAT ANTERIEUR 2007 :</u>	
- Exploitation :	136.774,34
- Investissement :	103.990,50
- Part affectée :	- 136.774,34

RESULTAT CONSOLIDE : 88.331,64

RESULTAT CONSOLIDE ET REPORTS :

- Dépenses reportées :	304.001,64
- Recettes reportées :	247.700,00

SOLDE GENERAL : 32.030,00

ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008

Par 23 voix pour, 1 contre et 3 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD et M. BODIN), **ADOpte** le compte de gestion 2008 de l'assainissement.

ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Par 23 voix pour, 1 contre et 3 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD et M. BODIN), **AFFECTE** en totalité le résultat d'exploitation, soit 110.470,07 €, en investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Par 23 voix pour, 3 contre (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD et Mme GAUTHIER) et 1 abstention (M. BODIN), **DECIDE** la dissolution de l'établissement public communal dénommé « Caisse des écoles d'Arnouville-lès-Gonesse » et **PRECISE** que l'actif et le passif de cet établissement public seront repris dans le budget général de la Ville.

Monsieur AUMAS, en mémoire de Gaston TRAN et de tout ce qu'il a fait pour l'ENVOL, propose au Conseil Municipal de dénommer la grande salle de cette structure du nom de « Gaston TRAN ».

Cette proposition a reçu un avis favorable des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Michel AUMAS
Maire